

**PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 26 MARS 2018 A PLAISANCE**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le 26 MARS à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Issigeac, sous la présidence de Jérôme BETAILLE

En exercice 39
Présents 36
Pouvoirs 02
Votants 38
Délégués des communes :

Date de convocation : 21 Mars 2018

| | | |
|--|---|---|
| BARDOU -M. Jean Paul ROUSSELY | BOISSE -Mme Stéphanie MOLLE | CONNE DE LABARDE -M. Bernard TRIFFE |
| EYMET -M. Jérôme BETAILLE + 1 pouvoir de M. Fricot -Mme Sylvie RIALLAND exc -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE exc -M. Jean-Jacques LAGENE BRE -Mme Martine AGARD-DENU EL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE + 1 pouvoir de Mme Chaise -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT | FAURILLES -M. Gérard MARTIN | FAUX -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE |
| FLAUGEAC -M. Gérard BAILLY | FONROQUE -Mme Régine BAGARD | ISSIGEAC -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS |
| MONMADALES -M. Michel RAYNAL | MONMARVES -M. Ch BARCHIESI | MONSAGUEL -M. Hervé DELAGE |
| MONTAUT -M. Yves VEYRAC | PLAISANCE -M. Jean Marie FRICOT exc | RAZAC D'EYMET -M. Daniel TOUPANCE |
| SADILLAC -M. Yves BORDES | ST-AUBIN DE CADELECH -M. Richard COMTE | ST-AUBIN DE LANQUAIS -M. Moïse LABONNE |
| ST-CAPRAISE D'EYMET -M. Henri TONELLO | ST-CERNIN DE LABARDE -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE | STE-EULALIE D'EYMET -M. Martial LAJOUX |
| STE-INNOCECE -M. Jean-Jacques NADAL | ST-JULIEN D'EYMET -M. Jean-Maurice BOURDIL | ST-LEON D'ISSIGEAC -M. Emilio SARRAT |
| ST-PERDOUX -M. Lucien POMEDIO | STE-RADEGONDE -M. Michel COASSIN | SERRES ET MONTGUYARD -M. Christian MORTEMOUSQUE |
| SINGLEYRAC -M. Jean LACOTTE | | |

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1-Adoption du compte de gestion 2017 du budget principal
- 2-Présentation et vote du compte administratif 2017 du budget principal
- 3-Affectation du résultat
- 4-Adoption du compte de gestion 2017 du budget annexe SPANC
- 5-Présentation et vote du compte administratif 2017 du budget annexe SPANC
- 6-Affectation du résultat
- 7-Autorisation signature convention de partenariat pour l'organisation de l'opération « été actif »
- 8-Bilan des plus ou moins values pour la construction de la maison des services à Issigeac
- 9-Demande d'emprunt complémentaire pour la construction de la maison des services à Issigeac et autorisation signature contrat
- 10-Participation financière à la rénovation de la ligne SNCF Sarlat-Bordeaux

- 11-Validation de l'arrêt projet de la révision générale du PLU d'Eymet
 12-OPAH : attribution de subventions aux propriétaires occupants
 13-Demande de subvention du contrat territorial de projet pour la réhabilitation du moulin de Citole
 14-Demande de subvention au titre du FEADER pour la réhabilitation du moulin de Citole
 15-Demande de subvention DSIPL pour la réhabilitation du moulin de Citole
 16-Autorisation signature de la convention de mise à disposition du technicien voirie pour la mairie d'Eymet à compter du 1^{er} mars 2018
 17-Autorisation signature de la convention de mise à disposition d'un agent de maîtrise pour le CIAS Portes Sud Périgord à compter du 1^{er} avril 2018 (renouvellement)
 18-Autorisation signature convention tripartite (département, collège, communauté) pour la livraison des repas aux écoles d'Eymet (maternelle), de Fonroque, de Razac d'Eymet et l'accueil en restauration pour les élèves de l'école primaire d'Eymet
 19-Délégation d'exercice d'un droit de préemption urbain à la commune de Conne de Labarde
 20-Mise en œuvre d'une politique foncière départementale-signature d'une convention partenariale de territoire
 21-Mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises-signature d'une convention
 22-Questions diverses

Le Président demande le report du pont 21, en attente d'informations complémentaires. Avis favorable.
 Il informe l'assemblée que le procès-verbal du 19/02/2018 sera soumis à approbation en prochaine séance et ouvre la séance.

Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir l'autoriser à présenter les deux comptes administratifs avant les comptes de gestion, ce qui lui semble pour lui plus logique. Pas d'observation.

2-Présentation et vote du compte administratif 2017 du budget principal

| CLOTURE 2017 | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | | |
|---------------------------|----------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Libellé | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 403 333,82 | | | 0,00 | | |
| Opération exercice | | 1 754 569,03 | 1 970 468,48 | 3 189 065,53 | 3 531 150,67 | | 557 984,59 |
| Total | | 2 157 902,85 | 1 970 468,48 | 3 189 065,53 | 3 531 150,67 | 0,00 | |
| Résultat de clôture | | 187 434,37 | | | 342 085,14 | | 154 650,77 |
| Reste à réaliser | | 1 617 403,00 | 1 439 367,00 | | | | |
| Total Cumulé | | 3 775 305,85 | 3 409 835,48 | 3 189 065,53 | 3 531 150,67 | 6 964 371,38 | 6 940 986,15 |
| Résultat définitif | | 365 470,37 | | | 342 085,14 | 23 385,23 | |
| REPORTS BP 2018 | | | | | | | |
| AFFECTATION AU 1068 | | | 342 085,14 | | | | |
| REPORT 002 RF | | | 0 | | | | |
| REPORT 001 DI | | 187 434,37 | | | | | |

Le président propose de donner lecture au chapitre.

Dépenses :

011 charges à caractère général 645 903.60 €

012 charges de personnel 1 105 880.72 €

014 Atténuation de produits 149 755 € FNGIR

65 Autres charges de gestion courantes 1 183 543.16 €, dont principalement les participations de 771 940.82 € au SMD3, 54 484.30 € à PERIGORD NUMERIQUE et les subventions de 71 500 € à l'Office de Tourisme, 34 500 € à l'école privée Notre Dame

66 Intérêts et frais financiers 47 753.53 €

67 Charges exceptionnelles 245.72 €

68 Dotations aux amortissements 55 983.80 €

Soit un total de 3 189 065.53 €

Recettes :

013 Atténuation de charges 136 082.43 €

73 Impôts et taxes 2 746 681.32 €

74 Dotations et participations 294 676.09 €

75 Autres produits de gestion courante 9 492 €

77 Produits exceptionnels 54 246.16

042-777 FCTVA dépenses de fonctionnement 7 616 €

Soit un total de 3 531 150.67 €

Il se dégage un **excédent de fonctionnement de 342 084.14 €**. Pas de report 2016

La section d'investissement présente un résultat positif de + 215 899.45 €

Le Président propose de présenter l'investissement avec les fiches opérations, avis favorable.

N°107 Maison des Services d'Issigeac

Dépenses 858 469.52 € Restes à réaliser 1 320 404 €

Recettes 1 006 727.47 € (dont 600 000 € d'emprunt court terme et 300 000 € de long terme) Restes à réaliser 840 423 €

N°109 Extension Maison de Santé Eymet

Reste à réaliser en recette de 40 000 €

N°110 Ecoles

Dépenses 41 065.90 €

Restes à réaliser 159 140 €

Recettes 12 153.38 €

Restes à réaliser 80 330 €

N°306 Voirie

Dépenses 470 806.47 €

Recettes 10 000 €

Restes à réaliser 163 642 €

N°807 PDIPR SIGNALÉTIQUE

Restes à réaliser en dépenses 137 859 € (voie vélo-partagée/chemin de meunerie/signalétique de services)

Restes à réaliser en recettes 43 750 €

Concernant l'état de la dette au 31/12/2017

Annuités de l'exercice en capital de 342 820.09 € et en intérêts de 39 097.71 €.

Le président précise que deux courts termes d'un montant total de 208 000 € ont été remboursés.

Si on déduit ces deux remboursements, le capital à rembourser est de 134 820 € et les intérêts de 37 192 €.

Compte tenu du report 2016 d'un montant de 403 333.82 €, il se dégage un résultat cumulé négatif de 187 434.37 €.

Compte-tenu des restes à réaliser en dépenses de 1 617 403 € et en recettes de 1 439 367 €, **le résultat définitif est de - 365 470.37 €** en section d'investissement. Ce besoin de financement sera à couvrir par l'affectation à prévoir pour le budget primitif.

5-Présentation et vote du compte administratif 2017 du budget annexe SPANC

| CLOTURE 2017 SPANC | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | | |
|---------------------------|----------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Libellé | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 732,14 | | | | 82 892,81 | | |
| Opération exercice | 300,00 | 1 300,14 | 83 819,77 | 83 740,32 | | 920,69 | |
| Total | 1 032,14 | 1 300,14 | 83 819,77 | 166 633,13 | 0,00 | | |
| Résultat de clôture | | 268,00 | | 82 813,36 | | 83 081,36 | |
| Total Cumulé | 0,00 | 268,00 | | 82 813,36 | 0,00 | 83 081,36 | |
| Résultat définitif | | | | | | 83 081,36 | |
| REPORTS BP 2018 | | | | | | | |
| 002 RI 268,00 | | | | | | | |
| 002 RF 82 813,36 | | | | | | | |

Il est donné lecture au chapitre des deux sections

Dépenses de la section de fonctionnement : 83 819.77 €

011 Charges à caractère général 13 386.17 €
 012 Charges de personnel 45 688 €
 65 Autres charges de gestion courante 15 722.60 € (logiciel PERIGEO de l'ATD)
 67 Charges exceptionnelles 8 455 €
 6811 Dotation aux amortissements 568 €

Recettes de la section de fonctionnement : 83 740.32 €

013 Atténuation de charges 61.29 €
 70 Vente de produits 83 599.03 €
 77 Produits exceptionnels 80 €

La dépense d'investissement de 300 € concerne l'acquisition d'un fauteuil, et les recettes l'amortissement d'immobilisations pour 568 €.

Présentation faite de ces deux comptes administratifs, l'assemblée n'a pas de questions particulières. M. Legal fait observer la diminution du déficit d'investissement pour 2017.

Le président laisse la présidence à M. Gérard BAILLY et quitte la salle au moment du vote.

VOTE :

- Le compte administratif principal est adopté à la majorité (1 abstention).
- Le compte administratif annexe SPANC est adopté à l'unanimité.

Retour de M. Bétaille qui reprend la présidence, après avoir remercié l'ensemble des personnels pour la réalisation de cet exercice.

1-Adoption du compte de gestion 2017 du budget principal

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2017 positif :

| | |
|---------------------------|----------------|
| Section d'investissement | + 215 899.45 € |
| Section de fonctionnement | + 342 085.14 € |
| Soit | + 557 984.59 € |

Compte-tenu des reports 2016 le résultat de clôture est de -187 434.37 € en section d'investissement, +342 085.14 € en section de fonctionnement, soit un cumul de + 154 650.77 €

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte de gestion 2017 du budget principal. **Adopté à l'unanimité.**

3-Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la somme de 342 085.14 € à l'article 1068 (recette d'investissement) du budget primitif 2018, pour couvrir le besoin de financement. **Adopté à l'unanimité.**

4-Adoption du compte de gestion 2017 du budget annexe SPANC

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2017 positif :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Section d'investissement | + 1 000.14 € |
| Section de fonctionnement | - 79.45 € |
| Soit | + 920.69 € |

Compte-tenu des reports 2016 le résultat de clôture est de + 268.00 € en section d'investissement, + 82 813.36 € en section de fonctionnement, soit un cumul de + 83 081.36 €

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte de gestion 2017 du budget annexe. **Adopté à l'unanimité.**

6-Affectation du résultat

Il n'y a pas de besoin de financement ; pas d'affectation au 1068

Les reports à prévoir au BP 2018 seront de :

- 268 € au 002 en recette d'investissement
- 82 813.36 € au 002 en recette de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

7-Autorisation signature convention « été actif »

« L'été actif » s'inscrit dans le cadre d'un programme d'animations sportives et de loisirs, à destination de tous publics, entre le 01/07 et le 31/08 de l'année en cours. Ce programme participe à l'aménagement, au développement et à la **promotion touristique des territoires** en favorisant la découverte des activités de pleine nature recensées dans le cadre du **Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature** et des activités de loisirs sportifs et culturels inscrits sur les territoires concernées.

Les inscriptions des participants et le paiement des activités sont gérées par les offices de tourisme.

Comme pour les actions culturelles menées par les associations du territoire communautaire, la communauté de communes servira de relais en payant les factures auprès des prestataires d'encadrement, après encaissement de la subvention départementale allouée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, autorise le président à signer** la convention avec le Département pour l'année 2018.

8-Bilan des plus ou moins values pour la construction de la maison des services à Issigeac.

Suite à plusieurs demandes depuis le mois de septembre 2017, et une réunion sur le terrain, un tableau récapitulatif a été transmis le 07 mars par le maître d'œuvre BIP, dressant les plus et moins value par lot sur les deux tranches, et faisant apparaître un total général de moins value de - 16 751.80 € HT (voir tableau).

Le président déplore le manque de rigueur du maître d'œuvre et de l'économiste retenus, les travaux supplémentaires sont déjà réalisés, et la communauté de communes n'a jamais été destinataires, en amont, des devis correspondants. De plus, il s'attendait, en adossant la tranche conditionnelle à la tranche ferme, à une moins value beaucoup plus importante, de l'ordre de 60 000 €, comme annoncé lors de réunions préparatoires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **autorise à l'unanimité le président à signer** les avenants présentés.

9-Demande d'emprunt complémentaire pour la construction de la maison des services à Issigeac et autorisation signature contrat

La commission des finances a validé la proposition du président pour réaliser un emprunt long terme de 490 000 € sur une durée longue compte tenu de cet investissement bâtementaire.

L'encours à venir des emprunts :

| | |
|-------|---|
| -2018 | 190 983 € |
| -2019 | 768 312 € moins 600 000 € de C.T. = 168 312 € |
| -2020 | 164 649 € |

La caisse des dépôts propose un taux fixe de 1.75 % en échéance trimestrielle avec des frais de dossier de 290 € sur une durée de 25, 30 et 40 ans.

25 ans = 24 209.16 € d'échéance annuelle

30 ans = 20 996.28 € par an

40 ans = 17 025 € par an

La caisse d'épargne propose un taux fixe de 2.10 % en échéance trimestrielle avec des frais de dossier de 500 € sur la durée la plus longue qu'elle peut proposer, c'est-à-dire 25 ans soit 25 243.36 € par an.

Le crédit agricole a été sollicité, et n'a pas donné réponse.

Le président propose de retenir la Caisse des Dépôts au taux de 1.75 %, sur une durée de 30 ans. L'échéance de 20 996 € ajoutée à l'encours d'emprunt de l'année 2019, équivaldrait à celui de 2018. Cet emprunt n'alourdirait pas l'endettement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, émet un avis favorable** et autorise le président à signer le contrat.

10-Participation financière à la rénovation de la ligne SNCF Sarlat-Bordeaux

Pour mémoire, le Conseil Communautaire, en séance du 18 janvier 2018, avait émis un avis favorable à la motion de soutien pour la rénovation de la ligne ferroviaire et sur le principe d'une participation financière qui resterait à déterminer.

Monsieur le président fait part de l'avancée du dossier et de la récente réunion décisive à ce sujet le 1^{er} mars dernier en Préfecture.

Il rappelle que la rénovation de la ligne ferroviaire est inscrite au Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 et que cette ligne est essentielle pour le développement du territoire.

Bien que les transports ferroviaires n'entrent pas dans les compétences des intercommunalités qui ne sont pas signataires du CPER, celles-ci se voient contraintes d'accepter de participer au financement des 6.75 millions d'euros demandés aux « collectivités locales ».

Compte-tenu de l'engagement pris par les deux départements de Gironde et de Dordogne, qui apportent chacun 1 million d'euros, et des participations forfaitaires de l'agglomération libournaise, 500 000 €, et de l'agglomération du Grand Périgueux, 150 000 €, ces intercommunalités se sont engagées à financer le montant restant de 4 100 000 €, au prorata du nombre de leurs habitants, ce nombre d'habitant n'étant pris en compte que pour moitié pour les intercommunalités qui n'ont pas de gare en activité sur la ligne.

Le montant de la contribution de la communauté de communes a été fixé, selon ce dernier critère, à 92 921 € qui peut donner lieu à un versement étalé sur 3 années (2019-2020-2021).

Il y a deux possibilité pour le financement : soit en fonds propres, soit par l'emprunt.

La Caisse des Dépôts a ouvert une enveloppe spécialement dédiée à cet investissement et propose aux collectivités un remboursement sur 40 ans au taux du livret A en vigueur à ce jour (0.75 %) + 0.75 % soit une échéance annuelle de 3 088.76 €.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur le montant de la participation financière d'une part, et le recours à l'emprunt, d'autre part.

Débat/tour de table

M. Lacotte « entend » cette notion de solidarité vis-à-vis des collectivités et d'attractivité du territoire, mais il exprime cependant sa volonté de ne pas participer au vote. Portes Sud Périgord n'a pas la compétence, l'Etat et la SNCF ne se sont pas encore engagés financièrement, il ne votera pas contraint et forcé.

M. Martin est tout à fait d'accord sur ce principe.

Mme Barbe est favorable à cette participation et souhaiterait que la charge financière soit assurée sur les trois années.

M. Henri Delage votera favorablement par esprit de solidarité et pour la sauvegarde du territoire.

M. Legal pense qu'il est difficile de s'opposer à cet investissement. L'impact économique et touristique est à prendre en compte.

Le président annonce le passage au vote. M. Lacotte se retire. Le nombre de votants passe à 37.

-La majorité des membres **approuve** le montant de **la participation financière de 92 921 €** (contre 4-abstentions 5).

-La majorité des membres **approuve le recours à l'emprunt** auprès de la Caisse des Dépôts aux conditions ci-dessus, et autorise le président à signer le contrat (contre 5-abstentions 3). Pour information, cette signature n'interviendra qu'après le vote du budget primitif.

Il est demandé de vérifier si le taux est maintenu au fil des années.

Réponse de la Caisse des Dépôts :

« Ce sont des prêts sur fonds d'épargne (avec ressources Livret A, taux révisable par l'Etat et non un taux variable).

La marge est fixe : 0.75% et la partie révisable évoluera en fonction du taux du Livret A. »

11-Validation de l'arrêt projet de la révision générale du PLU d'Eymet

Le conseil communautaire **approuve à l'unanimité** l'arrêt projet de la révision générale du PLU d'Eymet.

12-OPAH : attribution de subventions aux propriétaires occupants

L'assemblée **valide à l'unanimité** les participations financières allouées sur les dossiers du mois de mars, pour un montant total de 1 786 €.

13-Demande de subvention du contrat territorial de projet pour la réhabilitation du moulin de Citole

14-Demande de subvention au titre du FEADER pour la réhabilitation du moulin de Citole

15-Demande de subvention DSIPL pour la réhabilitation du moulin de Citole

Il est proposé le **plan de financement prévisionnel** ci-dessous pour solliciter les subventions citées aux points 13-14-15 :

| | |
|---|---|
| • Contrat territorial de projet 15 % | 65 388 € |
| • DETR 20 % | 75 000 € |
| • FEADER 22 % | 90 550 € (sur une base éligible de 411 592 €) |
| • DSIPL 23% | 100 261 € |
| • Autofinancement 20% | <u>104 721 €</u> |
| • TOTAL | 435 920 € HT |

Après en avoir délibéré, **l'assemblée adopte à l'unanimité** ce plan de financement et autorise le président à solliciter les partenaires. (Pour mémoire, la demande de DETR a été validée en conseil du 15 janvier 2018).

16-Autorisation signature de la convention de mise à disposition du technicien voirie pour la mairie d'Eymet à compter du 1^{er} mars 2018

Comme convenu dans les débats précédents, il est nécessaire d'établir la convention de mise à disposition du technicien à la Mairie d'Eymet à raison de 7/35^e pour assurer des **missions d'urbanisme**, et d'autoriser le président à signer ladite convention. **Avis favorable à l'unanimité.**

A voir s'il est possible d'élaborer une convention « cadre » pour la mise à disposition aux communes dans le cadre de la voirie.

17-Autorisation signature de la convention de mise à disposition d'un agent de maîtrise pour le CIAS Portes Sud Périgord à compter du 1^{er} avril 2018 (renouvellement)

La précédente convention arrive au terme des trois ans, et suite à la demande du CIAS qui renouvelle son besoin pour son service de portage de repas, il convient de mettre à disposition l'agent de maîtrise à raison de 14.5/35^e et d'autoriser le président à signer ladite convention. **Avis favorable à l'unanimité.**

18-Autorisation signature convention tripartite (département, collège, communauté) pour la livraison des repas aux écoles d'Eymet (maternelle), de Fonroque, de Razac d'Eymet et l'accueil en restauration pour les élèves de l'école primaire d'Eymet

Le Président informe le conseil communautaire qu'une convention avait été signée par la mairie d'Eymet avec le Département et le Collège pour la livraison des repas à l'école maternelle d'EYMET et pour l'accueil en restauration des élèves de l'école primaire d'EYMET.

Suite à la livraison des repas fabriqués au collège d'EYMET sur les écoles de RAZAC D'EYMET et FONROQUE, **et à la prise de compétence**, il convient de mettre à jour ladite convention. **Avis favorable à l'unanimité.**

19-Délégation d'exercice d'un droit de préemption urbain à la commune de Conne de Labarde

La commune de Conne de Labarde sollicite l'exercice d'un droit de préemption urbain sur la parcelle A 687 de 2 480 m² afin de permettre l'installation d'une réserve d'eau pour la protection incendie de ce secteur fortement urbanisé.

La communauté de communes n'a pas compétence en matière de défense incendie, **Avis favorable à l'unanimité** pour déléguer l'exercice de ce droit de préemption.

20-Mise en œuvre d'une politique foncière départementale-signature d'une convention partenariale de territoire

Après en avoir délibéré, l'assemblée **autorise à l'unanimité** le président à signer une convention ayant pour objet de :

- préciser les modalités d'une veille foncière confiée par le département à la SAFER avec l'appui logistique de l'ATD
- préciser l'ensemble des services susceptibles d'être apportés par la SAFER en réponses aux enjeux fonciers de Portes Sud Périgord
- présenter l'ensemble des missions de l'Etablissement Public Foncier Nouvelle Aquitaine
- définir l'offre de formation développée par l'union des maires.

Coût annuel par EPCI = 1 000 €

M. Legal questionne pour les conventions existantes avec les communes. Elles s'annulent.

21-Mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises-signature d'une convention

Décision reportée

22-Questions diverses

-Le prochain conseil est fixé au samedi 14 mars à 9 h à Plaisance pour le vote du budget primitif et décision sur la création d'un RPI Fonroque/Razac d'Eymet/Singleyrac.

-Voirie : les travaux de lamier vont démarrer. Rappel sur l'obligation des riverains de réaliser ces travaux. Commande groupée des travaux communaux à préparer, de même que pour la signalétique.
M. Legal évoque le déplacement de l'assise d'un chemin inscrit au PDIPR. Transmettre le dossier au service de la communauté.

-Mise en œuvre du Règlement Général pour la Protection des Données obligatoire au 25/05/2018. (Protection des données informatiques). L'ATD propose la mutualisation d'un référent pour un coût de 1 000 €. M. Combaud programmera une réunion d'information après les budgets.

-M. Lacotte rend compte brièvement de la commission d'élus pour les dossiers de demandes de DETR dont les montants de subventions sollicités sont supérieurs à 100 000 €, au lieu de 150 000 €.

-Mme Bagard souhaiterait avoir un modèle de délibération (commun pour les trois communes) concernant le nouveau RPI à créer.

-M. Tonello demande à qui incombera la charge financière des travaux de génie civil pour les points de regroupement, estimés à 1 000 euros x 110 points. Il est prévu que le SMD3 prenne ces travaux en charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La secrétaire de séance,
Françoise DUBOIS



Le Président,
Jérôme BETAILLE

